

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 09/05/2016	Dossier complet le 09/05/2016	N° d'enregistrement F04116P0029

1. Intitulé du projet

Elargissement de la rue des Forges et Boulonneries à Ars sur Moselle

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°6 : infrastructures routières Procédure "cas par cas" d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Le projet comprend notamment le réaménagement d'une voirie sur une longueur de 40 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Elargissement de la voirie, création d'un trottoir et aménagement de stationnement sur un côté de la rue

4.2 Objectifs du projet

Comme nombre de cités ouvrières privatisées de longue date, les Cités Saint Paul constituent un parc social de fait. Les spécificités de son assiette foncière, de son organisation et de son mode de desserte ne permettent pas de résoudre les difficultés de fonctionnement qu'elle rencontre dans ses emprises actuelles.

C'est la raison pour laquelle la commune, soucieuse d'améliorer la situation de ce quartier, a décidé de procéder à son désenclavement par la poursuite de l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries jusqu'à l'allée Jean Mermoz. En outre, pour remédier au déficit d'espace de stationnement, elle projette d'aménager un parking de surface sur un espace dédié aménagé à l'extrémité de la rue des Forges et Boulonneries, au nord de l'Allée Jean Mermoz.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Elargissement de la voirie, création d'un trottoir et aménagement de stationnement sur un côté de la rue

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Elargissement de la voirie, création d'un trottoir et aménagement de stationnement sur un côté de la rue

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est actuellement au stade de la demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains nécessaires à l'aménagement.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de la composition du dossier de demande de DUP.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre d'un dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) de l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement communal

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voirie à élargir: Superficie de l'assiette de l'aménagement de voirie :	40 mètres 585 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Ars sur Moselle
Rue des Forges et Boulonneries

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Elargissement et réaménagement de la rue des Forges et Boulonneries entre l'Allée Georges Guynemer et l'Allée Jean Mermoz : élargissement de la voie, création d'un trottoir, aménagement du stationnement sur un côté (+ Aménagement d'un parking public dans le prolongement de la rue des Forges et Boulonneries)
(+Aménagement d'un square au nord du parking public, débouchant sur le Chemin de Vaux)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie, en partie, deux garages et un espace enherbé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS d'Ars sur Moselle dont la dernière modification a été approuvée par DCM du 06 décembre 2013

Zone concernée : zone urbaine UB

Cet espace est concerné par un emplacement réservé n°8.1 destiné à l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries et à la création d'un parking (objet de la demande de DUP)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation et mouvements de terrains approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe plusieurs sites Natura 2000 qui intéressent le territoire communal d'Ars sur Moselle. Le plus proche se trouve à 1,500 km environ du site du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche (à, rue du Mal Foch est à plus de 1130 mètres

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (zone Oi1 du PPR)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances de la rue existent déjà
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseau public d'assainissement pluvial
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Garages existants sur le site Espace enherbé sans fonction apparente

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La création d'un parking public dans le prolongement de la rue des Forges et Boulonneries
L'aménagement d'un espace vert public au nord du parking public

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet global objet du dossier de demande de déclaration d'utilité publique n'est potentiellement soumis à la question de l'étude d'impact qu'au titre d'un "élargissement de voirie" et de réaménagement de l'emprise publique de voirie sur une longueur de 40 mètres.

Ce projet s'inscrit sur le territoire d'une commune couverte par un POS qui a prévu cet aménagement avec l'inscription d'un emplacement réservé.

La nature de ce projet, l'absence de véritables enjeux environnementaux dans sa mise en oeuvre, la faiblesse des impacts qu'il est susceptible d'engendrer y compris pendant la période des travaux, la modicité des actions susceptibles d'être mises en place pour limiter ces faibles impacts, tous ces éléments ne semblent pas justifier d'alourdir les délais et le coût d'investissement pour la réalisation de cette opération par la commune, en soumettant le projet à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ARS - SUR - MOSELLE

le.

27 avril 2016

Signature



Bruno Valdevit
Le Maire,
Bruno VALDEVIT

C O M M U N E D E
ARS - SUR - MOSELLE

DUP

**Dossier de demande
de déclaration d'utilité publique**

**PROJET D'AMENAGEMENT COMMUNAL
RUE DES FORGES ET BOULONNERIES**

Demande de DUP DCM 26 mars 2016

CONTENU DU DOSSIER

1° notice explicative	05
2° Plan de situation	13
3° Plan général des travaux	15
4° Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants	17
5° Appréciation sommaire des dépenses	19
6° Etude d'impact (consultation DREAL au cas par cas)	21

ANNEXES

• Estimation de France Domaines (datant de moins d'un an)	23
• Délibération du conseil Municipal	25

COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

1 Notice explicative

Lors de la modification de son plan d'occupation des sols intervenue le 6 décembre 2013, la commune d'Ars sur Moselle a actualisé un certain nombre d'emplacements réservés tels qu'ils sont désormais définis par le « V » de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme, issu de la loi ALUR.

Dans ce cadre, deux emplacements réservés ont été maintenus ou créés qui intéressent la présente demande de déclaration d'utilité publique :

L'emplacement réservé n°8.1 rue des Forges et Boulonneries a pour objet un élargissement de la voirie ainsi que la création d'un parking destiné à compenser le déficit de stationnement de la Cité Saint Paul. Au total, il concerne une emprise d'une surface de 13a 80ca.

L'emplacement réservé n°8-2, adjacent au précédent est destiné à l'aménagement d'un espace vert communal de proximité, situé à l'articulation entre la Cité Saint Paul et les immeubles collectifs Batigère du Chemin Saint Vincent. L'emprise totale de cet emplacement réservé est de 11a 77ca.

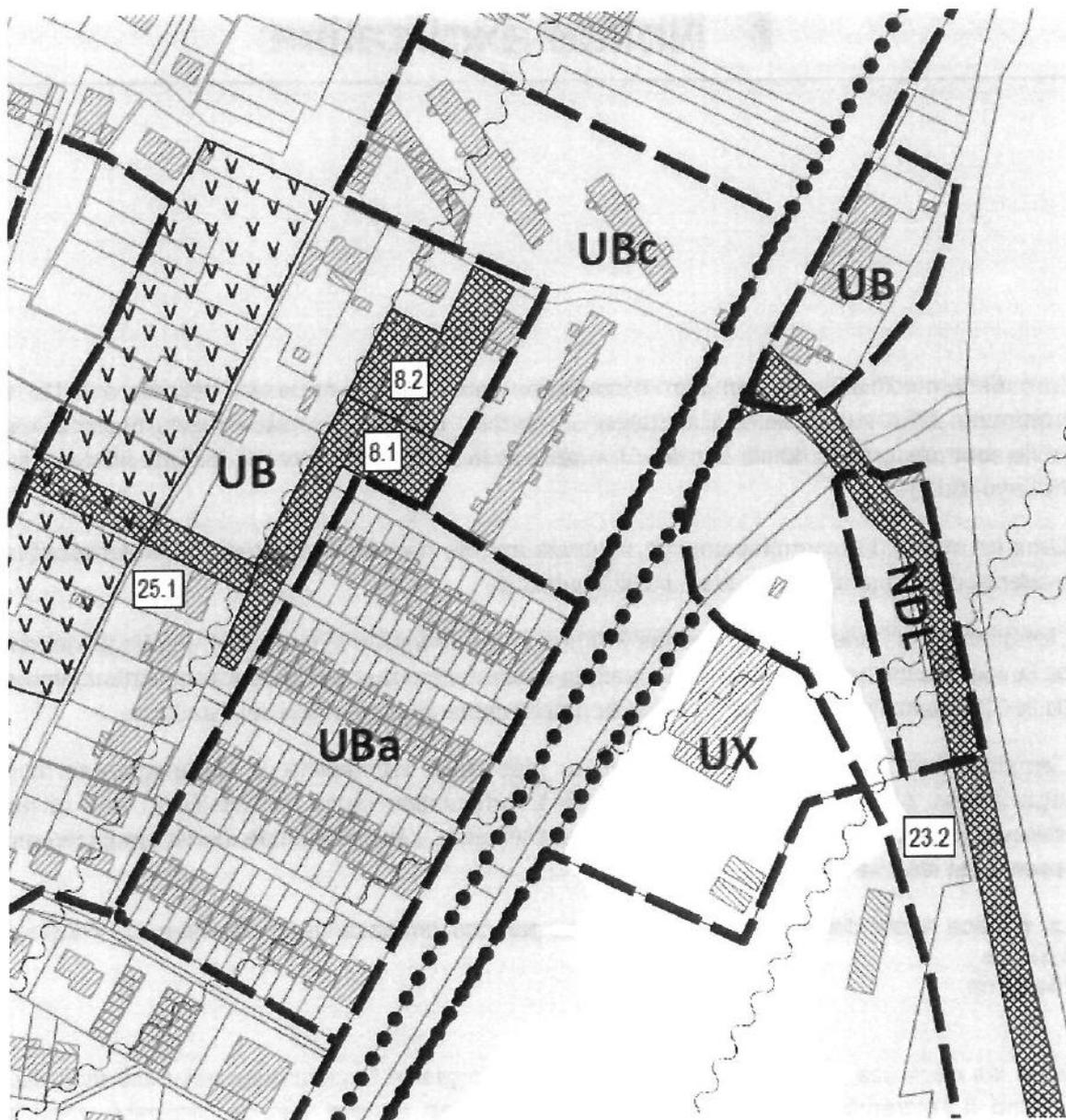
La surface totale des emprises concernées par ces emplacements réservés au POS est donc de :

25a 57ca

Dans les deux cas, élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking à l'extrémité de la rue, et aménagement d'un espace vert de proximité, c'est la commune d'Ars sur Moselle qui est le maître d'ouvrage du projet. C'est la raison pour laquelle elle sollicite cette Déclaration d'Utilité Publique.

1 LES EMPLACEMENTS RESERVES N°8.1 ET 8.2 AU POS D'ARS SUR MOSELLE ET LE PERIMETRE DE LA DEMANDE DE DUP

1.1 Extrait du plan de zonage au 1/2000^{ème} du plan de zonage du POS



Cet extrait du plan du POS témoigne de la situation des emplacements réservés à l'articulation des Cités Saint Paul au sud, et de l'ensemble d'immeubles collectifs Batigère du Chemin de Vaux au nord.

1.2 Photo aérienne sur le périmètre global des emplacements réservés concernés



La photo aérienne montre l'occupation du sol actuelle. Elle met en évidence qu'une partie de l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries a déjà été réalisée (section sud entre l'allée Coste et Bellonte et l'allée Georges Guynemer).

L'étranglement de cette rue existe actuellement au niveau de l'allée Guynemer, là où sont construits deux garages accolés.

Les garages qui marquent la réduction d'emprise actuelle de la rue des Forges et Boulonneries



Les emprises situées à l'est de l'Allée Jean Mermoz et dans le prolongement de la rue des Forges et Boulonneries



1.3 Occupation actuelle des sols des emprises concernées par la demande de DUP

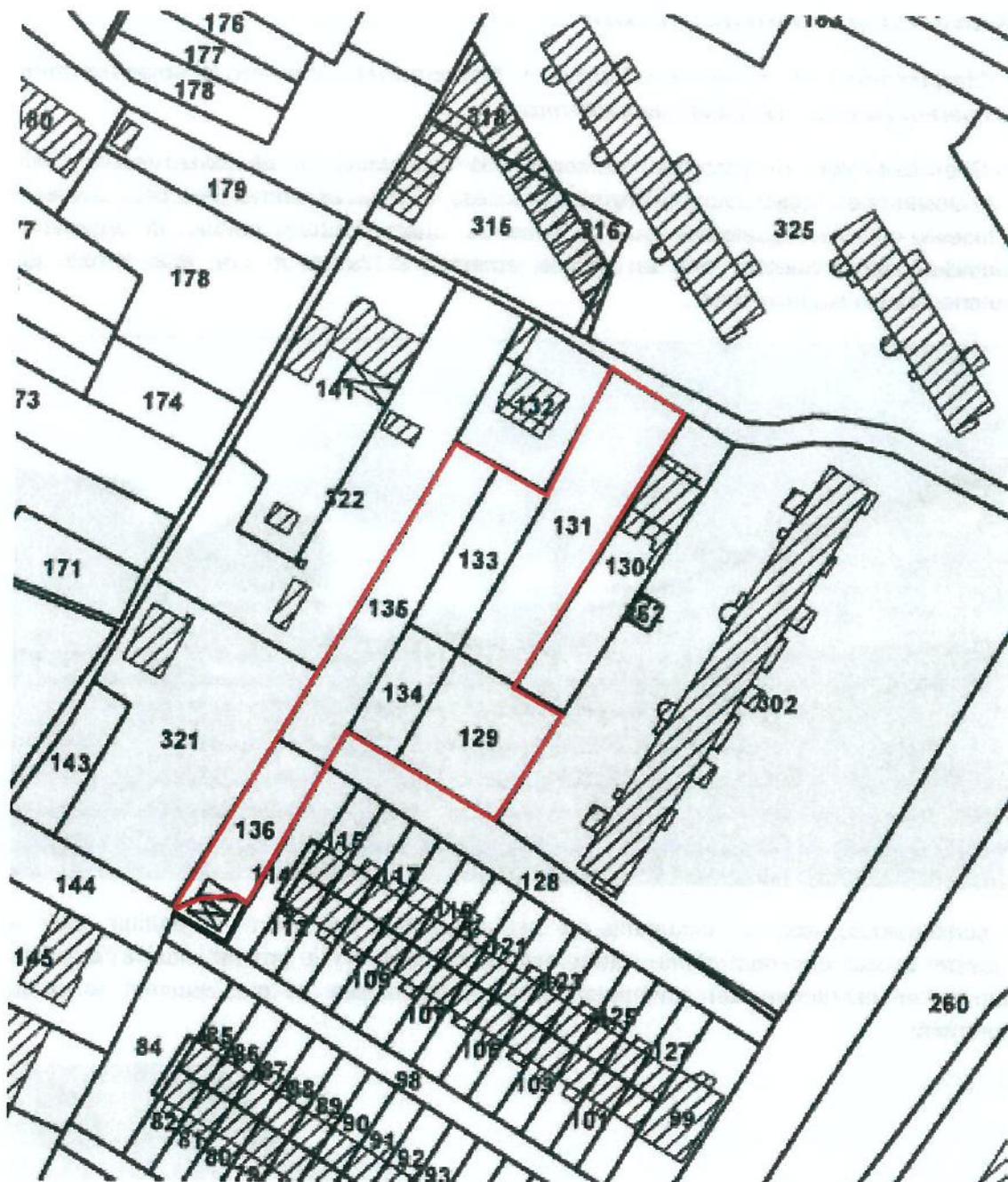


Les différentes photos aériennes disponibles montrent une occupation du sol caractérisée par un puzzle de parcelles enherbées et de jardins familiaux exploités pour certains (à noter la présence de quelques abris de jardins) et semblant délaissés pour d'autres. Le secteur situé au nord de l'Allée Jean Mermoz et longeant le parking Batigère semble avoir fait l'objet d'un dépôt ou remblai qui ne figure pas sur les deux générations de photos aériennes.

Dans le secteur destiné à un aménagement en espace vert de proximité, la présence de quelques arbres est à signaler. Localement, ils sont de nature à jouer un rôle dans le paysage constituant l'environnement des immeubles d'habitat collectif, mais aussi dans le maintien de la nature et de la biodiversité en ville.



1.3 La délimitation du périmètre de la demande de déclaration d'utilité publique



La délimitation du périmètre de la demande de déclaration d'utilité publique est en légère réduction par rapport à l'emplacement réservé 8.1 du POS, la partie de l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries comprise entre l'Allée Coste et Belonte et l'Allée Georges Guynemer ayant été réalisé. Elle intègre toutefois les parcelles n°129 et 134, déjà propriété de la commune, sur lesquelles portera en partie l'aménagement du parking public destiné aux Cités Saint Paul.

Liste des parcelles à exproprier en vue de la réalisation des aménagements projetés par la commune : Section n°5, parcelles n°136, 135, 133 et 131.

2 JUSTIFICATION DES PROJETS CONSTITUANT L'OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE DE DUP

2.1 Elargissement de la rue des Forges et Boulonneries, création et aménagement d'un parking au nord de l'Allée Jean Mermoz

Les Cités Saint Paul, qui comptent une centaine de logements, ont été construites en 1858 par la Société des Forges Dupont-Dreyfus. Ces cités, les plus anciennes des cités ouvrières de Moselle, ont été organisées sous la forme de quatre doubles bandes de logements unifamiliaux mono-orientés vers un jardinet aménagé à l'avant et une allée étroite qui n'autorise pas le stationnement.



En conséquence, soit les occupants de ces logements ont aliéné le jardinet pour le consacrer au stationnement d'une voiture, soit ils ont préservé le jardinet situé à l'avant du logement en maintenant son aménagement en jardin familial ou plus souvent, en jardin d'agrément



Mais dans tous les cas, les résidents des cités se trouvent aujourd'hui confrontés à deux problèmes importants :

- l'un concerne l'enclavement des cités desservies par une RD6 très circulée et la rue des Forges et Boulonneries qui prend progressivement un gabarit mieux en rapport avec les services qu'elle assure ;
- l'autre concerne les possibilités de stationnement car ce quartier souffre d'un fort déficit du fait de sa conception liée à son époque de construction.



La conséquence est que la rue des Forges et Boulonneries supporte une forte pression de stationnement et que les places autorisées sont loin de répondre à la totalité des besoins, d'où la fréquence de la pratique d'un stationnement sauvage, en particulier le soir.



Rue des Forges et Boulonneries

Comme nombre de cités ouvrières privatisées de longue date, les Cités Saint Paul constituent un parc social de fait. Les spécificités de son assiette foncière, de son organisation et de son mode de desserte ne permettent pas de résoudre les difficultés de fonctionnement qu'elle rencontre dans ses emprises actuelles.

C'est la raison pour laquelle la commune, soucieuse d'améliorer la situation de ce quartier, a décidé de procéder à son désenclavement par la poursuite de l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries jusqu'à l'allée Jean Mermoz. En outre, pour remédier au déficit d'espace de stationnement, elle projette d'aménager un parking de surface sur un espace dédié aménagé à l'extrémité de la rue des Forges et Boulonneries, au nord de l'Allée Jean Mermoz.

2.2 Aménagement d'un espace vert de proximité à l'articulation entre les Cités Saint Paul et les immeubles collectifs Batigère du Chemin de Vaux

Dans leur organisation originelle, les Cités Saint Paul sont caractérisées par l'exiguïté des parcelles et le dimensionnement à minima des espaces publics de voirie, mais aussi par l'absence d'espaces communs de rencontre autres que la rue. Historiquement, c'est l'usine qui jouait ce rôle. Mais l'industrie a disparu et le manque d'un espace public de proximité permettant aux habitants de se retrouver est aujourd'hui fortement ressenti.

C'est pour y répondre que la commune a décidé l'aménagement d'un espace vert susceptible d'accueillir les résidents des cités. Sa localisation à l'arrière des immeubles collectifs du Chemin de Vaux offrira également à leurs occupants un espace vert de proximité qu'ils pourront d'autant mieux pratiquer, qu'il sera à l'écart des voies de circulation automobiles à fort trafic.



Vue du débouché futur de l'espace vert sur le Chemin de Vaux

COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

2 Plan de situation

PLAN DE SITUATION DU PROJET COMMUNAL D'AMENAGEMENT

Rue des Forges et Boulonneries

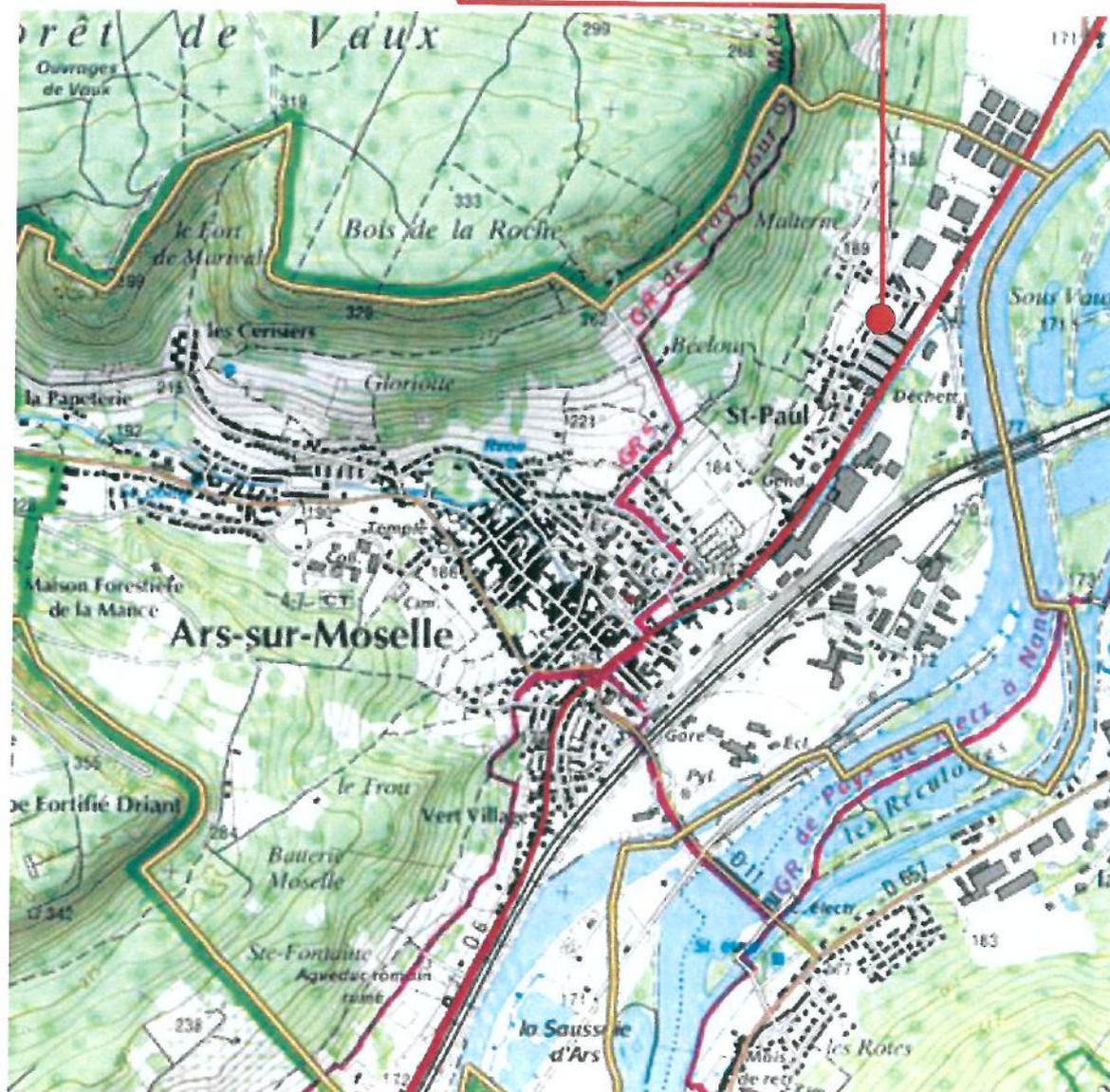


IMAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT

ARS-SUR-MOSELLE / PRINCIPE D'AMENAGEMENT



COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

ANNEXES 1

Estimation de France Domaine



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DE LORRAINE
ET DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



DIVISION DOMAINE
1, rue François de Curel
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX
courriel : lgdomaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez vous

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Jean STRABONI
Téléphone : 03 87 52 96 69
Télécopie : 03 87 52 96 84
Courriel : jean.straboni@dgfip.finances.gouv.fr

V/Réf. : courriel du 26 août 2015

Affaire suivie par M. MORIN (Service Urbanisme)

N/Réf. : Évaluation n° 2015-032V1780

METZ, le 15 octobre 2015

Le Directeur Régional des Finances Publiques de
Lorraine et du Département de la Moselle
à

Monsieur le Maire d'Ars-sur-Moselle
Mairie
Place Franklin Roosevelt
57130 ARS SUR MOSELLE

Monsieur le Maire,

Par courriel cité en référence, vous avez demandé mon avis sur la valeur vénale des biens désignés ci-après, en vue d'une acquisition :



COMMUNE : ARS SUR MOSELLE

Désignation cadastrale : section 5 n° 131 pour 658 m², n° 133 pour 273 m², n° 135 pour 482 m², n° 136 pour 277 m².

Propriétaires : divers (5).

Nature des biens : terrains en zone UB du POS.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu des données les plus récentes du marché immobilier local, la valeur vénale de ces biens s'établit comme suit, à l'état libre :

Parcelle section 5 n° 131 : **58 000 €** (terrain à bâtir)

Parcelle section 5 n° 133 : **10 920 €, soit 40 €/m²**

Parcelle section 5 n° 135 : **9 640 €, soit 20 €/m²**

Parcelle section 5 n° 136 : **5 540 €, soit 20 €/m²**

Vous demandez par ailleurs l'estimation des parcelles inscrites au nom de la Société des Forges et Boulonneries, cadastrées section 5 n° 84(p), n° 98(p) et n° 114(p), pour une superficie à déterminer par arpentage.

Compte tenu de la nature des biens (voirie), l'acquisition doit intervenir sur la base d'un Euro symbolique.

J'ajoute que, si les acquisitions projetées interviennent dans le cadre d'une opération déclarée d'utilité publique, les propriétaires peuvent prétendre, en sus de l'indemnité principale, à une indemnité de remploi calculée aux taux suivants : 20% jusqu'à 5 000 €; 15% entre 5 001 € et 15 000 €; 10% au-delà.

Cette estimation est valable pour une durée d'un an. Passé ce délai, une nouvelle consultation serait nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**P/Le Directeur régional des finances publiques
et par délégation,**

L'Inspecteur,



Jean STRABONI

COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

4 Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

1) Elargissement et réaménagement de la rue des Forges et Boulonneries entre l'Allée Georges Guynemer et l'Allée Jean Mermoz

- Longueur de la voirie à réaménager : 40 m
- Surface de l'emprise de voirie à réaménager : 585 m²
- Nature de l'aménagement : élargissement de la voirie, création d'un trottoir latéral et aménagement de places de stationnement sur un côté de la rue, éclairage public.

2) Aménagement d'un parking public dans le prolongement de la rue des Forges et Boulonneries, au nord de l'Allée Jean Mermoz

- Surface des emprises à aménager en parking : 760 m²
- Nature de l'aménagement : enrobé, plantation d'arbres à raison de 1 pour 5 emplacements, banquettes végétalisées, éclairage public.

3) Aménagement d'un square au nord du parking public, débouchant sur le Chemin de Vaux

- Surface des emprises à aménager en espace vert : 1120 m²
- Nature de l'aménagement : mise en état des sols, aménagements de cheminements, engazonnement, plantation d'arbres, pose de mobilier urbain, aménagement d'un espace stabilisé (aire de jeux), éclairage public.

COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

5 Appréciation sommaire des dépenses

TRAVAUX A REALISER : Création d'un parking, chemin piétons, boulo-drome, aire de jeux

Description	Quantité	P.U. m ² ou ml	Total en € /HT
Montage d'un mur de soutien en parpaings coffrant en béton banches en limite de propriété : L . 90 ml x H. 1,00	99 m ²	162,00 €	16 038,00 €
Transport,fourniture et mise en œuvre laitiers en 0/80 et 31/5 plus compactage parking (2186 T.)	1093 m ³	29,50 €	32 243,50 €
Fourniture et pose gabions remplis vibrés et compactés de calcaire 80/150 dim. 100x100x100	37 ml	316,50 €	11 710,50 €
Fourniture et pose bordurettes types P1	245 ml	26,00 €	6 370,00 €
Aménagement espaces vert public (cheminement, aire de jeux, boulo-drome) y compris encrassement , schist et sable stabilisés	1242 m ²		10 200,00 €
Transport,fourniture et mise en œuvre BB 0/10 et 0/6 à chaud à raison de 130 kg/m ² et 100 kg:m ²	1203 m ²	18,00 €	21 654,00 €

Montant Total H.T. € : 98 216,00
T.V.A. 20% : 19 643,20
Montant T.T.C. € : 117 859,20

APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES : 120 000 euro

COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

6 Etude d'impact
